



DOSSIER DE PRESSE

LE DEFI DE L'ENVIRONNEMENT

*les professionnels de l'automobile
s'engagent pour la préservation de
l'environnement*

«être propre, c'est PRO»



■ Sommaire

- > Le communiqué de presse
- > L'opération collective « Défi de l'environnement » en région Centre-Val de Loire
- > La charte d'adhésion
- > L'identité visuelle
- > Un trophée « garage propre »
- > Les points Presse dans les départements
- > La liste des 16 premiers garages labellisés « Défi de l'environnement »
- > Les partenaires

Travaux réalisés avec le soutien financier de l'Union européenne (FEDER), du Conseil régional du Centre-Val de Loire, de l'AELB et de l'AESN.





COMMUNIQUE DE PRESSE

Cérémonie de remise du label « Défi de l'environnement » aux premières entreprises labellisées en région Centre-Val de Loire : 3 mars 2016

Les métiers de l'automobile conscients de leurs impacts sur l'environnement, ont décidé de se mobiliser, pour encourager et accompagner les entreprises à développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement et faire de leur secteur d'activité, un secteur exemplaire.

La **Chambre régionale de métiers et de l'artisanat** (CRMA) et le **Conseil national des professions de l'automobile** (CNPA) de la région Centre-Val de Loire se sont unis pour déployer l'action collective « **Le Défi de l'Environnement** » sur l'ensemble du territoire depuis décembre 2013.

Le 3 mars 2016 aura lieu la première remise du label « Défi de l'environnement » en présence des 16 premières entreprises labellisées, des représentants des institutions et des partenaires financiers. A cette occasion, un trophée a été réalisé par Thierry Guigni, artisan d'art de la région.

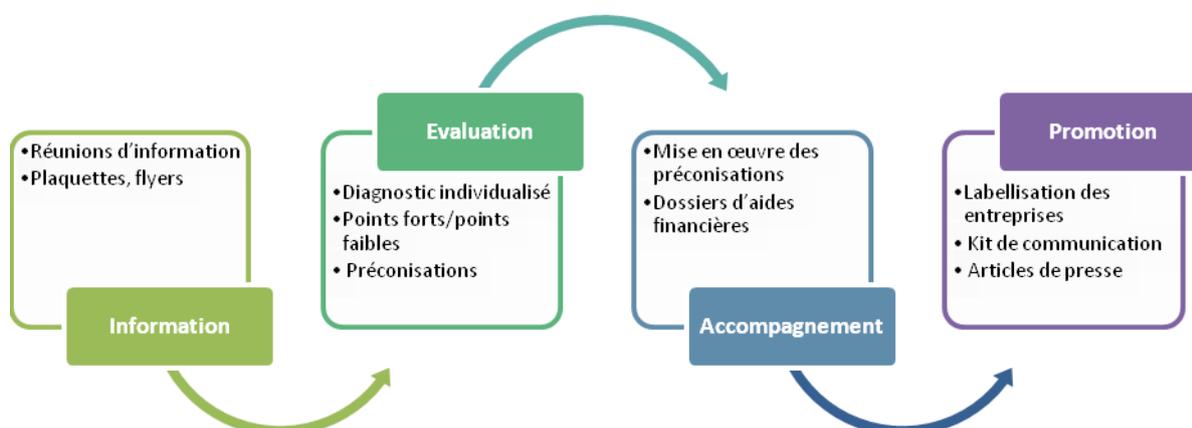
L'objectif de cette cérémonie est de mettre à l'honneur les garages signataires de la charte, exemplaires en matière de gestion des déchets dangereux et non dangereux, de préservation de la qualité de la ressource en eau et de prévention des déchets.

> L'opération collective Défi de l'environnement en région Centre-Val de Loire

Cette opération s'inscrit dans la poursuite de l'engagement du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) de la région Centre-Val de Loire, d'informer, d'évaluer, d'accompagner et de promouvoir les entreprises exemplaires.

L'ensemble des professionnels* de la réparation, de la carrosserie, de l'entretien et du commerce automobile de la région Centre-Val de Loire est concerné par cette opération collective **soit plus de 3000 entreprises sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire.**

Le déroulement de l'opération est le suivant :



> **Une Information, auprès des professionnels du secteur**, est réalisée conjointement par la CRMA et le CNPA Centre-Val de Loire, pour détecter les entreprises volontaires.

Les professionnels de l'automobile sont confrontés à la gestion des déchets dangereux et au traitement des eaux dans le cadre de leur activité. Pour sensibiliser les garages à la réduction et au traitement de leurs déchets, les collaborateurs du réseau des CMA et du CNPA de la région se sont mobilisés en organisant 15 réunions d'informations collectives départementales, en éditant et en diffusant largement la plaquette des Défis de l'environnement (**plus de 2 500 plaquettes diffusées**).

> **Une évaluation des entreprises** est conduite gratuitement par le réseau des CMA ou le CNPA Centre-Val de Loire avec le soutien financier de l'AELB et de l'AESN. Ainsi, **plus de 350 entreprises ont pu bénéficier d'un diagnostic individuel depuis 2014 sur la région.**

> La CRMA et le CNPA proposent aux entreprises un **dispositif d'accompagnement** spécifique à leur filière pour répondre aux attentes des entreprises du secteur automobile. En effet, un nombre croissant de dirigeants prend conscience des menaces de pollution des produits utilisés et souhaite agir pour développer, voire accélérer, la valorisation et la transformation des déchets générés.

* dont les codes APE sont les suivants : 45.20A, 45.20B, 45.30Z, 45.40Z, 45.11Z et 45.19Z

L'accompagnement des entreprises engagées dans l'opération comprend :

- l'établissement de préconisations à mettre en œuvre pour répondre au cahier des charges du défi de l'environnement (solutions pour optimiser le stockage, la collecte de leurs déchets dangereux, la prévention des pollutions, le conditionnement, ...);
- le montage des dossiers d'aides financières auprès des différents financeurs si nécessaire,
- l'accompagnement de l'entreprise dans la réalisation du projet,
- la présentation du dossier de l'entreprise au comité d'attribution régional du label composé des chargés de missions environnement et développement durable des CMA et du CNPA.

> L'opération « Défi de l'Environnement » a pour but de **promouvoir les professionnels de l'automobile qui ont mis en place des pratiques vertueuses** en matière d'environnement ou qui s'engagent à mettre en place des actions concrètes sur les thématiques telles qu'une **bonne gestion des déchets, la préservation de l'eau, la sécurisation des stockages**.

Grâce à ce signe distinctif, l'entreprise labellisée se démarque auprès de sa clientèle en affichant le label « **DEFI DE L'ENVIRONNEMENT : ETRE PROPRE, C'EST PRO !** », signe de son engagement, permettant aux consommateurs sensibles au respect de l'environnement de faire le choix d'une entreprise... RESPONSABLE !

■ PROCESSUS DE LABELLISATION

Le label « Défi de l'environnement » est attribué par un comité régional, aux professionnels exemplaires en matière de gestion des déchets, de traçabilité et de maîtrise des effluents. En signant la charte d'adhésion (cf. Charte p.7), les entreprises s'engagent à respecter le cahier des charges de l'opération. Une cérémonie de remise des labels est organisée et un kit de communication est délivré aux chefs d'entreprise pour communiquer sur leur exemplarité auprès de leurs clients (cf. une identité visuelle p.8).

■ DÉPLOIEMENT DE L'OPERATION

Le défi de l'environnement « Etre propre, c'est pro ! » a pour objectif de proposer des solutions techniques et financières afin d'améliorer le stockage et la collecte de leurs déchets dangereux. Les professionnels adhérents à l'opération bénéficient, en outre, de l'accompagnement gratuit d'un conseiller spécialisé de la Chambre de métiers et de l'artisanat ou du CNPA Centre pour les aider dans leurs démarches.

La CRMA et le CNPA Centre-Val de Loire ont mobilisé l'ensemble des partenaires de la région afin de décliner un dispositif d'appui technique et financier complet destiné à favoriser la mise aux normes de la gestion des déchets et des eaux générés au sein des entreprises du secteur automobile.

Cette opération se développe avec l'appui de partenaires techniques et financiers déjà engagés dans la promotion de démarches environnementales que sont le Conseil régional du Centre-Val de Loire, l'Europe, via les fonds européens FEDER et les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Seine Normandie.

■ QUELS AVANTAGES POUR LES PROFESSIONNELS ?

Le défi de l'environnement se décline en plusieurs actions :

- Négocier des avantages techniques et financiers pour les professionnels adhérents.
- Accompagner les professionnels dans la mise en place d'une gestion optimale des déchets et traitement des eaux au sein de l'entreprise.
- Valoriser cette démarche auprès du public par la mise à disposition d'outils de communication pour les entreprises adhérentes.

A noter qu'avec cette opération collective, les entreprises de l'automobile peuvent bénéficier d'un dispositif d'aides financières de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ou de l'Agence de l'eau Seine Normandie, particulièrement attractif et de l'aide CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT, porté par le Conseil régional du Centre-Val de Loire.

> La charte d'adhésion

Pour pouvoir bénéficier de l'opération collective « Défi de l'environnement » et prétendre à la labellisation, l'entreprise doit obligatoirement être signataire de la charte d'adhésion suivante :



CHARTE D'ADHESION

Les professionnels de l'automobile s'engagent pour protéger l'environnement !

ENTREPRISE : _____
N° SIRET : _____
Adresse : _____
Activité : _____
Effectif du site : _____

Je soussigné _____ m'engage dans l'opération
« Le Défi de l'environnement » à :

- ✓ Sensibiliser mes salariés et apprentis à la bonne gestion environnementale des déchets générés par l'activité ;
- ✓ Trier mes déchets et les stocker dans des contenants adaptés ;
- ✓ Stocker les produits dangereux (neufs, usagés et en cours d'utilisation) dans des conditions sécurisées vis-à-vis des pollutions ;
- ✓ Faire collecter les Déchets Industriels Dangereux par un collecteur agréé ;
- ✓ Faire collecter les Déchets Industriels Non Dangereux par un collecteur agréé ;
- ✓ Faire collecter les huiles usagées par un collecteur agréé ;
- ✓ Faire collecter les pneus usagés par un collecteur ;
- ✓ Assurer la traçabilité de mes déchets ;
- ✓ Mettre en place, quand cela est nécessaire, un prétraitement des eaux.

Par ailleurs, j'atteste ne pas faire l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure au titre de la préservation de l'environnement.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'un manquement à ces engagements entrainera le retrait de l'entreprise de l'opération « Le Défi de l'Environnement », et l'interdiction de l'usage des logos correspondants.

Fait à _____, le _____

Signature et cachet de l'entreprise :



Février 2016

> L'identité visuelle pour être reconnu

Chaque entreprise labellisée reçoit :

- le logo « Défi de l'environnement » en version numérique pour le décliner sur ses supports : devis, factures, site internet, courriels ...
- un certificat de labellisation à présenter à ses clients
- des autocollants (vitrophanie) à apposer sur sa devanture
- une plaquette explicative de la démarche

■ Le logo

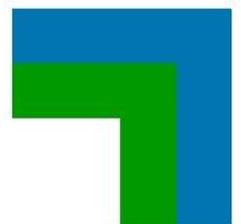


■ Un certificat



CERTIFICAT DE LABELLISATION

« Le défi de l'environnement »

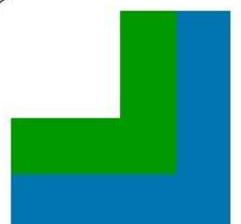
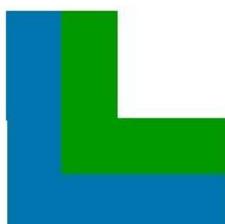


L'entreprise **ENTREPRISE**, a reçu le label « le Défi de l'environnement » du fait de son engagement pour la protection de l'environnement.

Ce certificat a été délivré par le comité régional de labellisation du 3 mars 2016.

Le président de la CRMA

Le président du CNPA



> Un trophée « Garage propre »

Pour marquer cette première édition 2016, un trophée a été réalisé gracieusement par l'artisan d'art Thierry Guigni.

■ Thierry Guigni, forgeron-bronzier

Après une carrière passée dans une entreprise leader de la pharmacie, il décide de s'orienter vers un métier qui allie ses passions : les belles carrosseries et les sports mécaniques. Des passions, qui au fil du temps, lui ont fait acquérir toujours plus d'outillages pour réparer, restaurer, fabriquer différentes pièces. Ce sera autour de cet univers que Thierry Guigni trouve sa nouvelle voie, et retient « les métaux » comme matériaux de prédilection pour ses créations et sculptures décoratives.



Thierry Guigni, remettant le trophée à Gérard Morin, président de la CRMA

En 2014, Thierry Guigni crée « FER-GAIA » à Vitry-aux-loges (45). Il travaille tous types de métaux « acier, inox, bronze, aluminium » à froid comme à chaud, en mélangeant des techniques nouvelles (travaux de découpe au plasma, infographie, dessin pour pré-visualiser les pièces...) et anciennes. Il conçoit des pièces uniques et originales, qui peuvent aller de la fresque murale d'intérieur ou d'extérieur, de l'enseigne en relief, des sculptures au design contemporain ou des objets stylisés à l'esthétique soignée. Son savoir-faire réside en une alchimie respectant « l'artistique » et « la transformation » des métaux en objet unique.

■ Le trophée « Défi de l'environnement »

Touché et inspiré par la démarche, l'artiste a souhaité, au travers de sa création en relief, mettre en valeur la symbiose entre la mécanique et la nature. Le trophée a nécessité 30 h de conception, dont 1/3 pour le dessin. Il a choisi, en premier plan, un cabriolet traction de 1936, modèle dépourvu de certains accessoires qui auraient pu nuire au côté artistique de l'œuvre. Pourquoi, une traction ? **« Car en son temps, elle était précurseur. Un clin d'œil pour les garages qui s'inscrivent, eux aussi, dans une démarche novatrice pour préserver l'environnement »**, souligne Thierry Guigni.

En arrière plan, on retrouve le logo de la célèbre « Route 66 », pour conserver le lien avec l'automobile. **« Le trophée est entièrement conçu en inox, y compris les soudures pour ne rejeter aucun effet toxique de pollution »**, souligne-t-il. L'appellation « garage propre » vient rappeler la démarche « Défi de l'environnement » menée au sein des garages labellisés. Sa conception, en fresque murale, peut permettre son exposition au sein d'un garage.



> Les points Presse dans les départements

- **3 mars à 11h, dans le Cher** : Rencontre avec le garage labellisé Blanchet,
6 rue Etienne Dolet, 18100 Vierzon
- **3 mars, en Eure-et-Loir** : Rencontre avec le garage labellisé Neveu,
rue Marcel Carton 28190 Courville sur Eure

> Les 16 premiers garages labellisés « Défi de l'environnement » en région Centre-Val de Loire

▶ **Garage BIAT père et fils**

M. Jacques Biat
4 place de la Tour
28330 Authon du Perche
Tel : 02 37 49 01 20

▶ **Carrosserie BLANCHET Thierry**

M. Thierry Blanchet
6 rue Etienne Dolet
18100 Vierzon
Tel : 02 48 71 31 63

▶ **CAMPUS DES METIERS**

M. Ludovic Clavreul
7 rue Joseph Cugnot
37300 Joué Lès Tours
Tel : 02 47 78 47 00

▶ **Carrosserie COCULO**

Mme Marie-Cécile Maitrejean
6 avenue du Val de l'Eure
28630 Fontenay sur Eure
Tel : 02 37 34 34 45

▶ **Garage FESSARD**

M. Gilles Fessard
3 rue Paul Langevin
28300 Mainvilliers
Tel : 02 37 36 28 15

▶ **Garage FOULON**

M. et Mme Nicolas Foulon
N°2 ZA de Chatenay
37210 Rochecorbon
Tel : 02 47 52 54 31

▶ **Etablissement GIRAUD**

M. Eric Delfolie
10 route de Tours
28200 Châteaudun
Tel : 02 37 94 07 27

▶ **LES MONTILS AUTO**

M. Laurent Bequin
50 route de Blois
41120 Les Montils
Tel : 02 54 44 01 64

▶ **Garage MAGON**

M. et Mme Jacky Magon
93 rue de Courville
28120 Illiers Combray
Tel : 02 37 24 11 08

▶ **MECA CONCEPT 45**

M. et Mme Trochet
1230, rue de la chaise
45520 Cercottes
Tel : 02 38 75 41 72

▶ **Garage NEVEU**

M. François Neveu
Rue Marcel Carton
28190 Courville sur Eure
Tel : 02 37 23 20 22

▶ **Garage NOYANT**

M. Bruno RATS
6 avenue de l'Europe
37800 Noyant de Touraine
Tel : 02 47 73 02 02

▶ **Carrosserie PEROT**

M. Anthony Perot
Rue Abbé Pierre
36300 Le Blanc
Tel : 02 54 28 09 79

▶ **Garage ROYER**

M. et Mme Olivier Royer
Parc d'activité de Villoseau
28160 Brou
Tel : 02 37 96 01 70

▶ **Garage SAINT LOUP**

M. Ludovic Perrault
135 rue du faubourg de Bourgogne
45800 Saint Jean de Braye
Tel : 02 38 53 79 44

▶ **Garage SAINT THIBAULT**

M. Julien Garcia et M. Claude Lepretre
4 avenue du Perche
28240 La Loupe
Tel : 02 37 81 06 23

> La Chambre de métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire

La Chambre régionale de métiers et de l'artisanat rassemble et fédère les six chambres de métiers et de l'artisanat départementales de la région Centre-Val de Loire.

Elle représente l'Artisanat auprès des pouvoirs publics régionaux : Conseil Régional, Préfecture de Région, services extérieurs de l'Etat. Elle élabore les politiques de développement économique et de formation en faveur de l'artisanat régional et coordonne les fonctions supports régionales.

Le service Environnement et Développement Durable :

- accompagne les artisans pour faire de l'Artisanat un secteur exemplaire en les aidant à optimiser leurs pratiques en matière de gestion des déchets, d'eau, d'énergie, de sécurité, d'accessibilité...
- développe et met en avant les compétences de l'Artisanat en matière d'**écoconstruction et d'énergies renouvelables** et accompagne la **mutation du secteur** du bâtiment.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Centre

Contact : Céline Jehier • 02 38 68 00 78 • ✉ c.jehier@crma-centre.fr

CRMA Centre-Val de Loire
28 rue du Faubourg Bourgogne
45000 ORLEANS
www.crma-centre.fr

> Les Chambres de métiers et de l'artisanat

Chambre de métiers et de l'artisanat du Cher

15 rue Henri Dunant
18023 BOURGES CEDEX
www.cma18.fr

Contact : Régis MAUTRE • 02 48 69 70 78

Chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure et Loir

24 boulevard de la Courtille
28000 CHARTRES
www.cma28.fr

Contact : Véronique JOBARD • 02 37 91 57 21

Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Indre

31 rue Robert Mallet Stevens - BP296
36006 CHATEAUROUX CEDEX
www.cma36.fr

Contact : Laurence PLICAUD • 02 54 08 80 25

Chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et Loire

36-42 route de Saint Avertin
37200 TOURS
www.cma37.fr

Contact : Anne Laure LE ROUX • 02 47 25 24 56

Chambre de métiers et de l'artisanat de Loir-et-Cher

16 rue de la Vallée Maillard
41018 BLOIS CEDEX
www.cma41.fr

Contact : Denis CHAL • 02 54 44 65 16

Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret

28, Faubourg de Bourgogne
45000 ORLEANS
www.cma45.fr

Contacts : Amélie LIVINAL • 02 38 65 40 16
Caroline GLEPIN • 02 38 62 16 92

> Le Conseil national des professions de l'automobile région Centre-Val de Loire

Le Conseil National des Professions de l'Automobile Région Centre-Val de Loire représente 3 500 entreprises et 15 000 salariés.

Fondé en 1902, le CNPA est l'organisation professionnelle de la distribution et des services de l'automobile, du véhicule industriel et des deux roues.

Sa mission fondamentale : représenter et défendre les intérêts des chefs d'entreprise tout en leur apportant conseils et informations.

Expertise, proximité et disponibilité sont au cœur de cet engagement et notamment la thématique environnementale (gestion des déchets, assainissement, maîtrise de l'énergie, dossiers ICPE, etc.).

En 1998, le CNPA lance l'opération RELAIS VERT AUTO qui devient par la suite « LE DEFI DE L'ENVIRONNEMENT ».

Grâce au partenariat entre la Chambre de métiers du Loir-et-Cher et le CNPA, la région Centre est devenue une région pilote en matière d'environnement. Les professionnels de l'automobile se sont donc engagés dans cette opération trouvant ainsi des solutions d'élimination pour leurs déchets. En effet, le CNPA a pu mettre en place des partenariats avec les collecteurs de déchets de la région afin d'offrir aux professionnels de l'automobile un coût négocié pour la collecte.



Contact : Valérie de Galliffet • 02 54 78 29 87 • ✉ s41@cnpa.fr

Conseil national des professions de l'automobile Centre-Val de Loire

Maison des entreprises
16 rue de la Vallée Maillard
41018 BLOIS
www.cnpa.fr

> L'Agence de l'eau Loire Bretagne

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État. Elle a pour mission de contribuer à restaurer et préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne. Pour cela, elle apporte aux élus et aux usagers de l'eau, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente. Ses recettes proviennent exclusivement des redevances acquittées par les usagers de l'eau et définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Aides et redevances sont arrêtées dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le comité de bassin.

De 2013 à 2018, l'agence de l'eau met en œuvre le 10^e programme et contribue aux objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage du bassin Loire-Bretagne.

Le comité de bassin est composé de 190 membres qui représentent toutes les catégories d'acteurs de l'eau, élus des collectivités, usagers économiques et associations, services de l'État. Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère et à la baie de l'Aiguillon, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28% du territoire national métropolitain. Il concerne 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7300 communes et 12,4 millions d'habitants.

Cf. Rapport d'activité AELB 2014 http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/rapport_d_activite/RA_2014/Rapport_activite_2014.pdf

Contact : Hakim Taleb • 02 38 49 75 04 • ✉ hakim.taleb@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Délégation Centre-Loire
9, avenue de Buffon CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
www.eau-loire-bretagne.fr



> L'Agence de l'eau Seine Normandie

L'Agence de l'eau Seine Normandie est un établissement public du ministère chargé du Développement durable dont la mission est de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques.

Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

Le 10^e programme a pour priorités la qualité des milieux aquatiques et la protection de la santé. La politique à mener par les industriels et autres acteurs économiques a pour but :

- l'atteinte du « bon état écologique et chimique » pour les 2/3 des eaux de surface à échéance 2015 ;
- la contribution aux objectifs du bon état pour 2021 ;
- l'atteinte du « bon potentiel écologique et du bon état chimique » pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées ;
- la non dégradation de la qualité des eaux ;
- la réduction des rejets des pollutions par les substances dangereuses.

Réduire les pollutions des milieux par les substances dangereuses

S'agissant des entreprises, l'objectif est de continuer à réduire les pressions des activités et des métiers sur les milieux aquatiques, là où cela est nécessaire, pour atteindre ou préserver le bon état chimique et physicochimique des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi qu'un bon état de la ressource en eau et d'accompagner l'évolution des activités économiques, en respectant la qualité des milieux aquatiques.

Les aides aux artisans

Les actions de lutte contre les pollutions dispersées, rejets d'entreprises de taille modeste (TPE, TPI, artisanat, activité de service...), doivent, pour être aidées, s'inscrire dans un cadre d'actions groupées qui contribuent significativement aux ambitions décrites précédemment.

Des contrats globaux d'action par territoire et des contrats d'animation par branche professionnelle sont mis en œuvre.

Des cellules d'animation sont aidées sur la base d'objectifs ambitieux et d'obtention des résultats attendus. Une implication des collectivités locales est encouragée.

L'aide à l'élimination des effluents concentrés des petites ou très petites entreprises est réservée à ces actions groupées.

Ref : Plaquette institutionnelle des aides financières entreprises http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Dossier_partage/INSTITUTIONNEL/PLAQUETTES/AESN_entreprises.pdf

Contact : Cyndi Hutt • 02 35 63 76 20 • ✉ HUTT.Cindy@aesn.fr

Agence de l'eau Seine Normandie

Espace des Marégraphes
CS 41174-76176 Rouen Cedex
www.eau-seine-normandie.fr

